

**1. Les élus de la CTC ont voté contre le fichage numérique des élèves. Que craignent-ils ?**

**Michel Barat:** Je ne sais pas. Personne n'y comprend rien. Ils reprennent un débat qui date de 2005, au cours duquel il y avait eu des réserves émises sur le logiciel Base élèves. Certains syndicats et la Ligue des droits de l'Homme craignaient qu'il soit utilisé pour des recherches sur les immigrés clandestins. Mais les données sur la nationalité n'y figurent pas. Y figurent le nom de l'élève, celui du responsable légal, la classe, le résultat scolaire, l'usage ou non de la cantine et des transports scolaires et l'obtention ou non d'une bourse. Le logiciel a eu l'accord de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), puis celui du conseil d'État. À l'époque, personne n'a voté contre.

**Viviane Biancarelli:** Une motion similaire avait été déposée au nom du groupe communiste par l'actuel président de l'assemblée, lors de la précédente mandature. Il ne s'agit donc pas d'une lubie soudaine de notre groupe, mais bien

d'un combat dans la durée. Nous suivons depuis longtemps, et avec attention, ce dossier qui comporte de nombreux aspects fortement liberticides. Si les items les plus choquants et les plus dangereux ont bien été retirés de Base élèves (nationalité, langue pratiquée par les parents, etc.), sous, je le rappelle, la pression des parents et des enseignants, le nœud du problème demeure. À savoir l'attribution d'un numéro d'immatriculation à chaque enfant scolarisé. Le fait d'en donner un à chaque enfant permet de collecter une multitude d'informations personnelles, à travers divers fichiers existants déjà dans les établissements et les administrations, et pouvant être croisés. Aujourd'hui, demain, dans dix ans...

**2. Les élus ont-ils compétence pour s'exprimer sur le sujet ?**

**MB:** Non. C'est une décision qui appartient à l'État. Leur refus prend la forme d'un simple vœu, qui n'est même pas pieux.

**VB:** À travers des motions, les élus peuvent se saisir de tous les sujets qui touchent la population. Il ne s'agit pas seulement d'éducation, mais bien d'atteintes aux libertés publiques.

**3. Quels effets peuvent avoir cette motion ?**

**MB:** Pour moi, aucune. Mais la CTC s'est engagée à mettre en place l'Espace numérique de travail (ENT\*). Or, s'ils maintiennent leur position, on ne peut rien faire. Ils se tirent une balle dans le pied.

**« Il ne s'agit pas seulement d'éducation mais bien d'atteintes aux libertés publiques. »**

**Viviane Biancarelli**

